

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 17 février 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 10 février 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Emilie Cerisay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Sylvana Macis, Eric Saintilan, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 22 heures  
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu  
Sonia Ollivier a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Moing

## **6. PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF DE KERNEUZEC**

### Exposé :

Le bâtiment B3 du lycée Kerneuzec, propriété de la Région, est utilisé par le lycée, l'association sportive du lycée et l'association de tennis de table de la Ville. Il accueille les activités du lycée, un espace musculation du lycée et une zone laissée à disposition du club de tennis de table de la Ville.

Ce bâtiment à vocation initiale d'atelier, transformé en halle de sport en complément du gymnase de la Ville, s'avère vétuste et inadapté aux usages. Par ailleurs, le système constructif du bâtiment B3 ne permet pas une rénovation et une restructuration pérenne à moindre coût (réglementation thermique, sécurité incendie...). L'équipement doit être détruit et reconstruit. Cette déconstruction sera prise en charge par la Région (coût estimé à plus d'1 million d'euros).

En concertation avec la Région, il est donc envisagé la reconstruction de ce bâtiment en extension du gymnase municipal existant et dans le respect des besoins identifiés par la Ville et des référentiels de la Région.

Le projet, d'une surface d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, doit comprendre une salle d'activité, une salle de musculation et une salle de tennis de table (8 tables en mode compétition, avec places assises), ainsi que des vestiaires, douches et sanitaires. Des locaux techniques et de stockage et une salle de réunion sont également prévus.

Ce projet permet la mutualisation des différents équipements. En plus de la salle de tennis de table, les associations de la Ville auront la possibilité d'utiliser la salle de musculation et la salle multi-activités hors des temps scolaires.

Le coût total du projet est évalué à 3 205 278 € HT. La programmation sera assurée par la Région. La maîtrise d'ouvrage de l'étude et son pilotage seront assurés par la Ville de Quimperlé, propriétaire, ou le mandataire qu'elle aura désigné.

La Région s'engage à participer à sa réalisation pour un montant de 1 762 903 € HT, correspondant à une prise en charge de 55% du montant éligible. Le montant de l'opération sera ajusté en fonction des résultats de la procédure de consultation des entreprises, puis le montant définitif sera arrêté en fonction du coût réel de l'opération établi à partir du bilan financier, selon les clés de répartition présentées dans la convention (la prise en charge de la Région s'élève à 55%, la part Ville à 45%). Concernant le calendrier, il est prévu de débiter la programmation en 2021, puis réaliser les études préalables nécessaires, afin de commencer les travaux fin 2024 pour une livraison fin 2026.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « relative au financement de la construction d'une extension au gymnase de la Ville de Quimperlé pour des activités mutualisés entre les lycées publics et les associations », conclue pour une durée de 72 mois, permettant à la Ville de bénéficier de la subvention de la Région

Avis favorable de la commission sports du 5 février 2021

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 10 février 2021

P.J. : projet de convention

**Décision : Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions)**

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.